

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 24 MARS 2021 À 18 H**

Le conseil de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac siège en séance extraordinaire ce 24 mars 2021 par voie de visioconférence en raison d'un arrêté ministériel du gouvernement provincial lié à la pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3
Hélène Thibault, district n° 4
Emmanuelle Roy, district n° 5
Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
 Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Octroi de contrat / Réaménagement de l'hôtel de ville / Constructions Envergure inc.
 - 3.2. Honoraires professionnels / Plans, devis et surveillance / Placette rue des Dériveurs / CIMA+
 - 3.3. Aide financière à certains organismes / COVID-19 / 2020
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 61-03-2021** **3. AFFAIRES COURANTES**
3.1 Octroi de contrat / Réaménagement de l'hôtel de ville / Constructions Envergure inc.
- ATTENDU QU'il y a lieu de réaménager le 2^e étage de l'hôtel de ville;
- ATTENDU les invitations à soumettre une offre de prix envoyées à Bâtiments Haut-Niveau inc. et Constructions Envergure inc.;
- ATTENDU la soumission reçue de Constructions Envergure inc. au montant de 77 408,13 \$, plus les taxes applicables, en date du 18 mars 2021 (document en annexe);
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'octroyer un contrat au montant de 77 408,13 \$, plus les taxes applicables, à Construction Envergure inc. concernant le réaménagement du 2^e étage de l'hôtel de ville.
- Que cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté et le surplus non affecté.
-
- 62-03-2021** **3.2 Honoraires professionnels / Plans, devis et surveillance / Placette rue des Dériveurs / CIMA+**
- ATTENDU QUE la Ville désire aménager une placette près de la plage, à la hauteur de la rue des Dériveurs;
- ATTENDU QUE pour se faire, elle doit préalablement faire faire des plans et devis et par la suite assurer la surveillance des travaux;
- ATTENDU QUE CIMA+ possède l'expertise dans ce genre de travaux, ayant réalisé les plans et devis des trois autres placettes près de la plage;
- ATTENDU les coûts moindres à défrayer par la Ville dans ce dossier, CIMA+ ayant déjà plusieurs données en mains concernant les travaux à réaliser;
- ATTENDU l'offre de CIMA+ reçu le 22 mars 2021 au montant de 19 000 \$ pour la confection des plans et devis et de 5 000 \$ en regard à la surveillance des travaux, plus les taxes applicables (document en annexe);
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- De défrayer un montant de 19 000 \$ pour la confection des plans et devis et de 5 000 \$ pour la surveillance des travaux, plus les taxes applicables, à CIMA+, et ce, à titre d'honoraires professionnels pour la réalisation d'une placette près de la rue des Dériveurs.
- Que cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté.
-
- 63-03-2021** **3.3 Aide financière à certains organismes / COVID-19 / 2020**
- ATTENDU les dépenses supplémentaires engendrées en 2020, en raison de la COVID-19, par la Corporation nautique de Fossambault (CNF), le Club nautique du Lac St-Joseph (CNLSJ) et la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU les états financiers pro forma soumis par ces trois organismes et démontrant des déficits prévus en 2020 (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville n'a pas utilisé complètement l'aide financière reçue du gouvernement provincial pour combler les dépenses liées à la COVID-19 et qu'un solde approximatif de 30 000 \$ est disponible;

ATTENDU la volonté de la Ville de partager ce solde entre les trois organismes concernés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault

APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De défrayer à chacun des organismes, soit la CNF, le CNLSJ et la Corporation de Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, un montant de 10 000 \$ afin de pallier les dépenses de la COVID-19 en 2020.

Que cette dépense soit défrayée à même l'aide financière, pour la COVID-19, reçue du gouvernement provincial.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 18, les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, reçues par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

64-03-2021

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 18.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA